

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 13 (1928)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Avant le Congrès Jubilaire

C'est à St-Gall, la grande cité de la frontière orientale de notre pays, qu'est dévolu l'honneur de recevoir dans ses murs les délégués des Caisses Raiffeisen Suisses qui viendront commémorer la fondation de leur organisation nationale.

Nous convions nos Sections à répondre à l'invitation qui leur est faite et à se faire représenter à l'assemblée générale et à la célébration de ce vingt-cinquième anniversaire. Et, puisqu'il est impossible que tous les Raiffeisenistes suisses soient à St-Gall en ces jours de jubilé, «Le Messenger Raiffeisen», dans son habit de fête, apporte aujourd'hui déjà à tous, le message du souvenir et le salut cordial des Comités centraux du Bureau de l'Union.

St-Gall tient son nom de l'apôtre irlandais, établi comme premier colon dans notre pays. Sur l'emplacement de la cellule du moine s'éleva plus tard une abbaye qui pendant plusieurs siècles constitua un foyer de culture de premier ordre. La précieuse bibliothèque de l'imposante cathédrale en pur style baroque nous parle encore de la hauteur de vue de cette génération disparue. La ville moderne a pris aussi un développement considérable, principalement grâce à la broderie et aux industries textiles. En connexion avec l'industrie, la finance occupa aussi de suite à St-Gall une place de 1^{er} ordre. Actuellement toutes les grandes banques com-

merciales ont des succursales en ville, et le canton compte outre 42 banques locales, **64 Caisses Raiffeisen**. Au milieu d'un noyau de Caisses florissantes, dans une excellente artère de la circulation, St-Gall est devenue aussi, en 1912, la Centrale Raiffeiseniste Suisse. Aucune autre ville n'est en conséquence mieux placée pour recevoir les Raiffeisenistes à l'occasion de leur fête jubilaire. Les délégués se trouveront chez eux, et une chaleureuse réception leur est réservée.

La première Caisse Raiffeisen Suisse était à peine fondée dans le village thurgovien de Bichelsee, voisin de la frontière, que d'éminents économistes et hommes d'Etat saint-gallois montrèrent un grand intérêt à l'idée de l'application du mutualisme dans le domaine du crédit rural. En se développant ainsi rapidement, et grâce à leur puissance intérieure, les Caisses Raiffeisen saint-galloises furent de tous temps un des principaux piliers de l'organisation nationale suisse et contribuèrent à faire rapidement de cette dernière, un élément prépondérant dans la vie économique de notre pays.

Le 25 septembre 1902, à Zurich, les représentants de onze Caisses ont fondé et adopté les statuts de l'Union Suisse. Ils n'étaient pas nombreux, mais ils savaient ce qu'ils voulaient et ce qu'ils voulaient était quelque chose de bien. On s'attaqua

immédiatement à l'immense tâche qui se présentait. Dire ici tout ce qui a été accompli pendant ce premier quart de siècle est chose impossible. La brochure historique en donnera un résumé suggestif. Ce sera le livre d'or de l'Union et nous espérons que tous les Raiffeisenistes suisses le liront.

En ces jours de commémoration de la fondation de notre chère Union nous rendrons un hommage sincère à la mémoire des pionniers de la première heure et exprimerons particulièrement notre reconnaissance profondément sentie et ineffaçable au très honorable doyen M. Traber, à Bichelsee, qui sera aussi parmi nous. Notre reconnaissance ira également à ceux qui, de près ou de loin, à la tête de leur Section

ou dans la mesure de leurs forces, ont contribué à la prospérité et au développement de nos Caisses.

Nous nous réjouissons des magnifiques résultats obtenus, grâce aux sacrifices joyeusement consentis et au travail désintéressé accompli durant ce premier quart de siècle. Ce sera une occasion pour chacun de se retremper dans l'atmosphère cordiale qui anime toutes nos manifestations, afin d'y puiser un enthousiasme nouveau pour poursuivre l'œuvre si brillamment commencée, car pour une Association comme la nôtre, le temps est illimité; malgré sa prospérité, elle n'est pas à l'apogée de son développement, et ce jubilé n'en marque qu'une étape, belle déjà, mais que d'autres, plus fécondes,

doivent suivre. Comme au jour de sa fondation, nous affirmerons avec satisfaction et fermeté les principes qui nous ont guidés jusqu'à aujourd'hui et que nous suivrons toujours.

Notre Congrès devra contribuer aussi à resserrer et à raffermir les liens d'amitié confédérale unissant tous les Raiffeisenistes suisses, malgré les différences d'opinion politique, de langue et de religion, car n'est-ce pas à cette belle entente qui existe parmi nous, que nous devons une grande part de nos succès? Ce sera donc aussi une manifestation patriotique.

C'est dans cet esprit, chers Raiffeisenistes du Jura aux Alpes, et du Rhin au Rhône, que nous vous convions à venir nombreux, les 9 et 10 juillet prochains, à la Fête Jubilaire commémorative du vingt-cinquième anniversaire de notre Association nationale!

H. Sx.



ST-GALL. — Vue générale.

Siate i benvenuti o amici della Svizzera italiana! — È questa la prima volta che i delegati del Ticino prendono parte al nostro Congresso che avrà luogo a S.Gallo il 9 e 10 luglio p.v.; tutte le lingue nazionali saranno così presenti alle nostre feste commemorative. — A questi bravi pionieri della causa di Raiffeisen porgiamo uno speciale benvenuto, e speriamo che dal bel Ticino non porteranno soltanto la loro simpatia ma anche l'entusiasmo necessario al buon svolgimento del Congresso.

G.-F. Raiffeisen et ses Caisses de prêts

Que l'homme soit généreux, secourable et bon.
Goethe.

Au moment où les organisations Raiffeisenistes suisses s'approprient à commémorer, modestement le vingt-cinquième anniversaire de leur fondation, il convient d'adresser une pensée de profonde reconnaissance et un hommage à la mémoire de F.-G. Raiffeisen, le grand philanthrope allemand qui, le premier, énonça l'idée de l'application du mutualisme dans le domaine du crédit rural et fonda l'œuvre bénie qui, aujourd'hui, exerce son action bienfaisante dans tous les pays du monde.

F.-G. Raiffeisen naquit le 30 mars 1818, dans le village de Hamm, en Prusse rhénane. Dans ses jeunes années, il apprit à connaître et à apprécier la valeur de la vie à la campagne pour la santé physique et spirituelle, ce qu'il conserva avec sa foi en Dieu comme le bien le plus précieux à travers la vie. Lorsque le jeune Raiffeisen dut choisir un état, il devint soldat. Mais à l'âge de 25 ans, une maladie des yeux obligea l'aspirant officier d'artillerie à abandonner la carrière militaire. Raiffeisen obtint alors une place dans l'administration civile et fut élevé au poste de bourgmestre. Ses fonctions le mirent en relations constantes avec le peuple. Il eut l'occasion d'apprendre à connaître le caractère et les qualités du peuple, et son bon cœur ardent et sensible le poussa à rechercher les moyens de lui venir en aide.

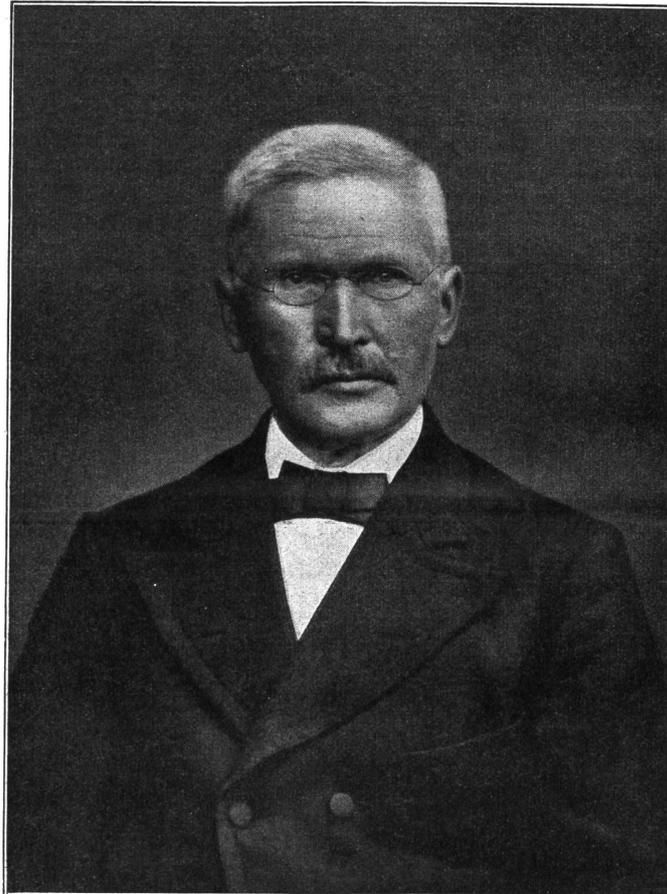
Le premier champ d'activité de Raiffeisen, comme bourgmestre, fut la circonscription de Weyerbusch, où il s'efforça d'exercer une action féconde. Ensuite de récoltes manquées, 1846 et plus encore 1847 furent des années de disette. Dans la circonscription de Weyerbusch, la famine régna fréquemment. Le jeune bourgmestre créa alors la « Société de Consommation de Weyerbusch », une sorte de société d'assistance des pauvres qui fit venir du dehors des céréales et de la farine, installa une boulangerie et distribua le pain aux nécessiteux à titre de prêts.

En 1848, le bourgmestre Raiffeisen passa dans la circonscription de Flammersfeld. C'est là qu'il parvint à fonder en 1849, la « Société de Secours de Flammersfeld pour la protection des agriculteurs sans fortune ». Cette société, composée de soixante habitants aisés du district qui déclarèrent répondre solidairement des engagements de l'association, acheta du bétail et le remit aux paysans qui acquittaient le prix d'achat par des amortissements successifs. Mais comme les paysans souffraient du manque de crédit d'exploitation, on en vint bientôt à leur procurer de l'argent sous forme de prêts. Cette innovation fit sensation: on n'avait pas confiance, on hochait la tête au sujet de la responsabilité illimitée.

Mais l'affaire marcha bien, la société obtint du crédit, et au bout de peu de temps, une Caisse d'Epargne fut adjointe au Service des prêts. C'est ainsi que se développa silencieusement, dans une contrée isolée du monde, le germe d'une coopérative de crédit.

En 1852, Raiffeisen fut transféré comme bourgmestre à Heddsdorf près de Neuwied. Là, il fonda la « Société de bienfaisance de Heddsdorf ». Toutes les institutions fondées jusqu'alors ne recevaient comme membres que les bourgeois aisés: les débiteurs n'en pouvaient pas faire partie. Après avoir bien travaillé les premières années, les membres de la société se lassèrent et celle-ci languit. Raiffeisen fut obligé de la transformer en lui donnant une autre base et ce fut dans l'association des nécessiteux eux-mêmes qu'il trouva le moyen sûr et efficace qu'il cherchait. Pas de bienfaisance, pas d'assistance du dehors, mais la défense personnelle, l'entraide, la solidarité, voilà la solution du problème! C'est ainsi qu'en 1864 se forma une association coopérative qui reposait sur la responsabilité solidaire des membres et à laquelle les nécessiteux devaient se rattacher.

L'examen attentif de ce qui avait fait ses preuves eut pour résultat la formation des principes d'une société de caisse de prêts campagnarde, principes que nous désignons aujourd'hui sous le nom de « principes de Raiffeisen » et qui sont encore de nos jours à la base de la plus grande partie des coopératives de crédit agricole et servent de modèles aux autres. Le but que les Caisses d'Epargne et de Prêts, d'après le système Raiffeisen se sont données et qu'ont aussi adopté les Caisses Raiffeisen suisses est très élevé. Il consiste d'abord à procurer aux membres aux conditions



FRÉDÉRIC-GUILLAUME RAIFFEISEN
né le 30 mars 1818, décédé le 11 mars 1888

d'intérêts les plus favorables les prêts et les crédits nécessaires à leurs exploitations, puis à offrir à chacun la possibilité de faire rapporter un intérêt à l'argent dont il dispose et enfin à constituer une fortune indivisible de l'Association. A ce but s'adaptent les principes d'après lesquels les Caisses Raiffeisen sont fondées et parmi lesquels il faut distinguer ici principalement:

1. La Caisse de prêts limite l'étendue de son activité à un territoire bien déterminé, si possible seulement à une commune politique ou à une paroisse, et les membres doivent être domiciliés dans cette circonscription.
2. Tous les membres de la Caisse forment entre eux une Société Coopérative et garantissent tous les engagements réguliers de la Caisse par leur responsabilité solidaire et illimitée.
3. Des prêts ne peuvent être accordés qu'aux membres de la Caisse et contre garantie (nantissements, cautionnements, etc.).
4. L'administration et la surveillance sont gratuites, les organes administratifs remplissent leurs fonctions à titre hono-

rifique; seul le caissier reçoit une indemnité pour le travail accompli.

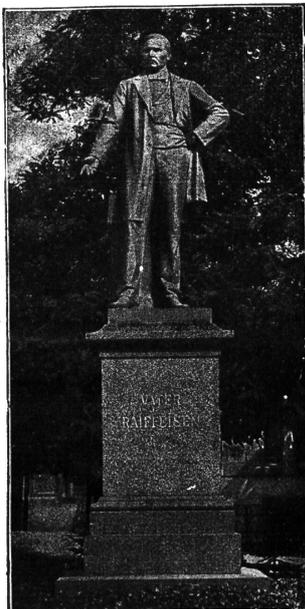
5. Il ne peut être distribué aucun dividende; tout le bénéfice va au fonds de réserve; celui-ci ne peut jamais être partagé entre les membres qui n'y ont personnellement aucun droit. Chaque membre ne peut acquérir qu'une seule part sociale (et non plusieurs); le taux maximum de l'intérêt des parts est fixé au 5 pour cent.

6. La Caisse Raiffeisen locale doit s'affilier à l'Union Nationale, adopter ses livres, ses formulaires, sa comptabilité et se soumettre à ses révisions périodiques.

Ces principes en partie idéalistes et en partie pratiques sont entre eux en corrélation des plus intimes; ils forment comme une chaîne dont aucun anneau ne peut être enlevé sans que l'ensemble soit rompu; c'est par eux et par eux tous qu'existe la Société Coopérative de défense personnelle d'après le système F.-G. Raiffeisen. Ils rendent possible une administration simple et peu coûteuse; les membres se connaissent réciproquement, les organes d'administration et de surveillance savent exactement la capacité de crédit et le mérite des membres. La responsabilité solidaire et illimitée de ceux-ci procure à la Caisse le crédit nécessaire sans exposer les associés à des risques. L'esprit de profit et l'intérêt personnel sont écartés de la conduite des affaires, qui est confiée



« L'amour du prochain »
Ce que vous avez fait à l'un des plus petits
d'entre mes frères, c'est à moi
que vous l'avez fait.



Le monument du père Raiffeisen en Allemagne
avec les deux reliefs: « L'amour du prochain » et « L'aide personnelle »

à des hommes dévoués à la chose publique. La direction des affaires est surveillée par l'Union qui révisé les Caisses, qui leur sert de soutien et d'office de compensation. La Caisse tire l'argent dont elle a besoin pour accomplir sa tâche principalement de son rayon d'action et ne reçoit pas des dépôts seulement de ses membres. Par là, les Caisses exercent aussi une action utile en encourageant la population à l'épargne et elles sont bien placées pour recevoir et rendre productifs des capitaux qui sans cela demeureraient sans intérêts dans les maisons et dans les fermes. L'aide que les Caisses Raiffeisen procurent à leurs membres n'est pas un secours du dehors, de tiers ou de l'Etat, mais l'entraide personnelle.

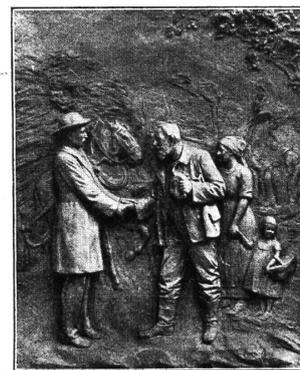
Dans les considérations que Raiffeisen a exprimées très clairement au sujet de ses fondations, il insiste fortement sur l'esprit chrétien d'amour du prochain dans lequel ces sociétés doivent exercer leur activité. Cela exclut toute idée de gain toute vue intéressée et met en évidence le but moral qui est non seulement d'améliorer la situation économique des membres, mais aussi d'élever leur niveau spirituel et moral. L'idéal que Raiffeisen a toujours eu devant les yeux et auquel les sociétés portant son nom doivent toujours s'efforcer de demeurer fidèles est le progrès moral des membres,

par une sage recherche de leur prospérité matérielle. Dans toute l'administration des affaires de la Société, on ne doit jamais perdre de vue que l'amélioration de la situation matérielle des sociétaires doit tendre principalement à élever aussi leur niveau moral.

Lorsque le bourgmestre Raiffeisen dut quitter le service de l'Etat à cause de sa maladie des yeux, et fut mis à la retraite le 21 novembre 1865, il se consacra tout entier, avec toutes ses capacités de travail, aux Caisses rurales de prêts qu'il avait appelées à la vie, puis réunies en une fédération et pour lesquelles il avait aussi fondé un office central de compensation. Inlassable et infatigable, il travailla par la parole et par la plume à leur propagation. Déjà de son vivant le mouvement prit un grand développement et il se fonda un grand nombre de coopératives de crédit rural d'après son système.

Lorsque F.-G. Raiffeisen mourut, le 11 mars 1888, peu de jours avant son septantième anniversaire, après une vie de travail extrêmement riche et abondamment bénie pour ses contemporains et pour la postérité, la première Caisse Raiffeisen était déjà fondée en Suisse.

Quatorze ans plus tard, le 10 juillet 1902, fut élevé à Heddesdorf-Neuwied un monument à l'initiateur du mouvement coopératif en Allemagne.



« L'aide personnelle »
Aide-toi et le ciel t'aidera.

Mais F.-G. Raiffeisen possède encore un plus grand et plus beau monument dans les sociétés qu'il a créées. Son esprit survit dans ses œuvres.

Aucun pionnier du mouvement coopératif ne saurait égaler F.-G. Raiffeisen en ce qui concerne l'originalité des idées et des principes qu'il a énoncés. Le système de ses Caisses d'épargne et de prêts est universellement connu et imité. En Allemagne il y a actuellement plus de 20,000 coopératives de crédit agricole; en 1921, l'Autriche notait 1592 Caisses Raiffeisen; la Tchéco-Slovaquie en compte aujourd'hui en chiffre rond 4,500, la Bulgarie 1,000, la Roumanie 3,500, la Finlande 1,100, la Belgique 1,300, la Hollande 1,400. L'influence de Raiffeisen se remarque aussi en Italie, en France, en Pologne, en Espagne; elle est particulièrement importante dans les Indes où sur 35,000 coopératives agricoles, le 90 pour cent sont des organisations de crédit. Le Japon compte également plus de 12,000 Caisses Raiffeisen et en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'au Canada, elles sont très répandues. On évalue à 80,000 le nombre des Caisses Raiffeisen qui existent, et c'est au point de vue du nombre le plus gros groupe coopératif mondial.

M. le Curé J.-E. Traber

aux organisations Raiffeisenistes suisses à l'occasion de leur Jubilé.

En m'invitant à participer à votre vingt-cinquième Congrès Jubilaire vous m'avez procuré une des plus grandes joies de ma vie. Je m'empresse aussi de répondre à votre invitation en écrivant quelques lignes pour le numéro de fête du « Messenger Raiffeisen ».

Le 1^{er} janvier 1900 s'est constituée dans ma paroisse de Bichelsee, la première Caisse Raiffeisen Suisse, avec 47 sociétaires. Aujourd'hui, après 27 ans, il y a une organisation nationale de 435 Caisses, avec 37,000 membres, ayant traité l'an dernier pour 441 millions de francs d'affaires et possédant déjà plus de cinq millions de francs de réserves.

Jamais je n'aurais osé, au début espérer un pareil épanouissement de l'œuvre Raiffeiseniste dans notre pays. Une crainte m'envahissait parfois, c'était de sentir que toute œuvre terrestre est changeable et de ce fait soumise au péril de la décomposition et de l'anéantissement.

Cependant, il y a des œuvres sur la terre qui sont immuables et immortelles ! Ce sont celles qui sont fondées sur des lois immuables et éternelles. Ces œuvres prospèrent toujours tant que les principes qui signifient leur raison d'être sont rigoureusement observés. Les organisations Raiffeisenistes sont des œuvres de cette nature.

« Les Caisses de Crédit Mutuel ne peuvent prospérer que là où existent la charité, l'amour de Dieu et du prochain », disait F.-G. Raiffeisen. Or, la loi de l'amour chrétien de Dieu et du prochain n'est-elle pas éternelle et immuable ? En établissant ses Caisses sur cette noble base, Raiffeisen les a placées sur un roc inébranlable.

Examinons maintenant quelques-uns des principes énoncés par le grand philanthrope allemand.

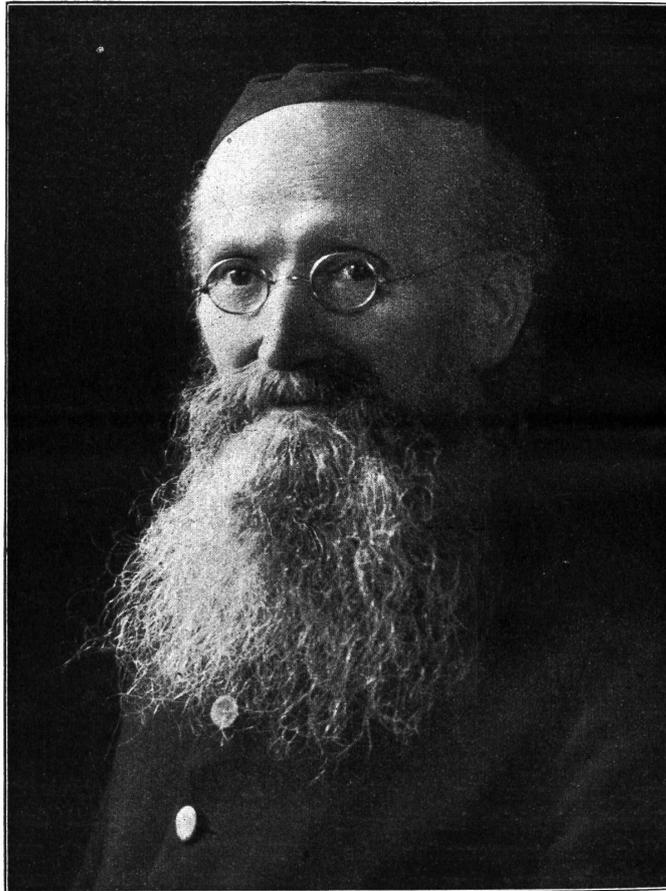
Les Caisses de Crédit doivent limiter leur activité à un territoire restreint, ordinairement à une commune. Elles ne peuvent accepter comme sociétaires que des personnes domiciliées dans la circonscription et seuls les membres peuvent prétendre à des prêts quelconques. N'est-ce pas là de l'amour chrétien du prochain ? Certainement. A leur tour, les communes doivent montrer entr'elles un esprit d'entraide mutuelle : elles doivent limiter à leur seul territoire le domaine d'activité de leur Caisse afin de permettre la fondation d'une semblable organisation dans chaque localité. D'aucuns diront sans doute : « Mais le résultat ne serait-il pas le même si plusieurs communes se groupaient pour former une seule Caisse ? » Il peut sembler au premier abord qu'il doit en être ainsi. Cependant

le résultat effectif n'est pas le même. Une grande Caisse demande trop de travail et de sacrifices des Comités de direction et de surveillance, chargés de l'administration et du contrôle. Le principe initial d'amour constant du prochain ne peut alors se manifester pleinement. Essayons de voir pourquoi :

« Les membres des Comités exercent leurs fonctions à titre purement honorifique » disent les statuts. C'est là une première manifestation journalière de cet amour de la chose publique qui appelle la bénédiction divine. La bienfaisance et les sacrifices rendus dans un esprit chrétien n'ont jamais appauvri personne. En attribuant une si grande importance à ce principe, Raiffeisen avait ses raisons. Si elles étaient

rétribuées et donnaient droit à des tantièmes, les fonctions de membres des Comités seraient attrayantes et n'exigeraient plus au contraire un sacrifice constant dicté par l'amour de la chose publique, comme l'a voulu Raiffeisen. Ces fonctions risqueraient d'être envahies alors par de mauvais éléments et tomberaient dans le matérialisme ordinaire des affaires. Or, celui qui remplit ces fonctions par pur esprit de sacrifice et de dévouement à la collectivité travaille toujours consciencieusement et de façon désintéressée. Son exemple seul est une action morale bienfaisante contre le matérialisme, l'égoïsme, la soif de gains et de jouissances, fléaux des temps actuels. Le travail des Comités ne doit pas être trop chargé ; c'est pourquoi il faut s'en tenir à un cercle d'activité restreint. J'ai vu des exemples magnifiques de désintéressement et de sacrifice à la collectivité. Par exemple, il y a quelques années, un président de Comité m'exposait dans une lettre, le développement et la prospérité de sa Caisse qui comptait déjà plus de 300 membres et avait un roulement d'affaires de 8 millions. Comme je lui répondais que les succès obtenus me réjouissaient sincèrement, mais que je craignais pour le maintien de l'administration gratuite, ensuite de l'envergure actuelle des affaires, il répondit par retour du courrier : « Monsieur le Curé soyez sans crainte. Jamais encore nous n'avons payé un seul centime de rétribution au Comité de direction et au Conseil de surveillance et nous n'en paierons aucun à l'avenir ». Bravo !

Tous les sociétaires doivent répondre solidairement entre eux des engagements contractés par l'Association. Ceci veut dire : « Un pour tous, tous pour un ». C'est une manifestation nouvelle de l'amour chrétien du prochain. N'est-ce pas agréable de voir les hommes vivre en parfaite harmonie et s'entraider les uns les autres ?



CURÉ JEAN EV. TRABER
promoteur des Caisses Raiffeisen en Suisse

Les Caisses Raiffeisen ne peuvent effectuer des prêts qu'à leurs membres seulement. « Mais, dira-t-on peut-être, ce n'est pas précisément faire preuve d'amour de ses semblables que d'empêcher aux non-sociétaires de bénéficier des avantages de l'organisation ». Tel n'est pas le cas. Les non-sociétaires sont au contraire amenés par là, à pratiquer cette vie de sacrifice voulue par Raiffeisen; ils n'échappent pas à ce devoir qui les lie à la collectivité et ne peuvent seulement faire égoïstement emploi des avantages que procure l'organisation. Ils doivent d'abord venir à la Caisse, verser leurs parts d'affaires et prendre leur part de responsabilités. A ce moment seulement ils seront acceptés dans l'Association. En effectuant des prêts à des non-membres, les Caisses Raiffeisen nuiraient aussi à la sécurité de leurs sociétaires, parce que ceux-ci alors devraient garantir indirectement des engagements de personnes étrangères au mouvement.

Pour terminer, je relèverai encore le fait que Raiffeisen a établi son système sur le terrain de la neutralité absolue. Les questions politiques et les luttes de toute nature ne doivent pas intervenir chez nous, car elles engendrent la discorde et la méfiance. Il faut rester sur ses gardes et ne pas s'allier à des associations ou se laisser influencer par des organisations qui feraient de nous un instrument pour servir leurs visées politiques, leurs idées et leurs intérêts particuliers. Quantité d'idées et de partis politiques sont présentés auprès

de nos Caisses, et la loi éternelle de l'amour chrétien du prochain n'autorise personne à juger et poursuivre quelqu'un pour ses idées politiques ou religieuses qu'il défend d'après sa conscience, avec conviction profonde. Jusqu'à maintenant tout est bien allé, et il en sera toujours ainsi tant que les Caisses Raiffeisen sauront dans leurs discussions et dans leurs actes, rester fidèles à leur seul but qui est de fortifier écono-

nomiquement les classes moyennes en leur procurant le crédit nécessaire et en élevant le niveau intellectuel et moral des populations rurales.

Nos organisations Raiffeisenistes ne sont pas vues d'un œil favorable par tout le monde, et même ces Messieurs du Gouvernement ne sont pas toujours bienveillants à notre égard. Mais ceci ne peut faire sombrer nos organisations. Leur perte ne peut être entraînée que de deux façons :

1° Par les Caisses elles-mêmes, en s'écartant des nobles

principes fondamentaux qui sont à leur base et qui sont inspirés par les lois éternelles de l'amour chrétien de Dieu et du prochain.

2° Par la force brutale, comme l'a connue la Russie communiste, qui anéantit tous droits et qui étouffe toutes les initiatives privées.

Que Dieu nous protège d'un semblable fléau !

J. TRABER, curé de Bichelsee.



BICHELSEE avec la cure (x)
Le Grutli du mouvement raiffeiseniste suisse

L'introduction des Caisses Raiffeisen en Suisse

Les idées que le père des Associations coopératives de crédit, F.-G. Raiffeisen, avait répandues en Allemagne au milieu du siècle dernier, furent apportées en Suisse par le Dr A. Kraemer, professeur à Zurich, qui travailla beaucoup au développement de l'agriculture dans notre pays. Il fit à la Société Suisse d'Agriculture une conférence sur « la coopération dans ses applications à l'agriculture ». Sans nommer les sociétés de caisses de prêts fondées par Raiffeisen et qu'il avait étudiées sur place, le Dr Kraemer exposa les principes fondamentaux de ces associations. L'assemblée à laquelle il avait d'abord présenté son travail avait décidé de recommander la fondation de sociétés coopératives de crédit et d'achat et chargé une Commission de préparer un projet de statuts modèles pour de pareilles associations. Mais il semble que tout cela soit resté lettre morte.

En 1880, la Société des Paysans du canton de Lucerne entendit à son tour un rapport très complet sur l'organisation et l'administration de Sociétés de Caisses de Prêts, que lui présenta M. Hofstetter, d'Udligenschwil, dans une conférence sur la coopération et la fondation de sociétés coopératives de crédit et de consommation. Ce rapport se basait essentiellement sur le livre de Raiffeisen : « les sociétés de caisses de prêts » et sur les statuts normaux en vigueur en pays rhénans. Il fait aussi mention de l'étude du Dr Kraemer; il envisage même la fondation d'une fédération et celle d'une banque centrale et ce qui montre que l'auteur se rendait bien compte de la valeur des institutions dont il préconisait l'introduction dans notre pays, c'est qu'il déclare nettement que le sol suisse pourrait produire pour des millions de plus qu'il ne le fait, si le capital d'exploitation nécessaire était mis

à la disposition de sa population active et économe. Mais l'exposé de cet homme aux vues perspicaces ne semble pas avoir porté des fruits immédiats.

C'est au conseiller national et conseiller d'Etat bernois Ed. de Steiger, que revient l'honneur d'avoir fondé la première Caisse Raiffeisen en Suisse. Après s'être rendu chez Raiffeisen lui-même pour étudier ces nouvelles institutions, cet homme d'Etat voulut en créer dans son canton. A son instigation, le Gouvernement bernois chercha à encourager la fondation de pareilles sociétés, fit élaborer à leur intention un projet de statuts et leur promit même des primes. Le résultat de tout cela fut qu'il se fonda deux Caisses Raiffeisen dans le canton de Berne: l'une, en décembre 1886, à Schosshalde, dans la paroisse de Berne-Nydeck, et l'autre, en juillet 1887 dans la commune de Zimmerwald. La première n'eut jamais, comme telle, une bien grande activité et se transforma en 1902 en une société coopérative rurale d'achat. La seconde «la Société Rurale de Caisse de Prêts de la paroisse de Zimmerwald» existe encore aujourd'hui. Elle était probablement ignorée des fondateurs de l'Union Suisse, car elle ne fut point convoquée lors de la constitution de celle-ci, et elle est restée jusqu'à présent complètement isolée et à l'écart du mouvement Raiffeiseniste qui s'est déclaré depuis lors.

On parla aussi des Caisses Raiffeisen en 1886 et 1888, à la Société d'Utilité Publique, qui avait demandé au conseiller national de Steiger, un rapport sur cette question. L'honorable conseiller d'Etat présenta une étude dans laquelle il exposa fidèlement les idées et les principes de Raiffeisen et souhaila de les voir se répandre dans notre pays et donner naissance à des institutions semblables aux Sociétés de Caisses de Prêts de Rhénanie.

Il fut également question des Caisses Raiffeisen au Grand Conseil Vaudois déjà en 1891. A la suite d'une motion Mottaz et consorts, déposée le 11 mai 1891, et invitant «le Conseil» d'Etat à procéder à une enquête sur les conséquences morales, économiques et sociales de l'organisation actuelle du «crédit...» une Commission fut chargée d'étudier cette question et rapporta dans la session suivante: Le rapport de cette Commission mentionne Raiffeisen et ses caisses de prêts, puis il conclut: «Ainsi, Monsieur le Président et Messieurs, puisque la chose est praticable en Allemagne, elle doit l'être chez nous. Persuadés que cette idée fera son chemin, nous proposons de renvoyer la motion de MM. Mottaz et consorts au Conseil d'Etat pour enquête et rapport, le cas échéant». Pour donner suite à cette invitation, le Conseil d'Etat fit étudier le fonctionnement des Caisses Mutuelles de Crédit par M. P. Gilliéron-Duboux, alors chef du Service statistique à l'Institut Agricole. Ce fonctionnaire se rendit en Allemagne et ailleurs pour s'acquitter de sa mission, puis il publia plus tard une étude intitulée: «Institutions rurales de crédit: Les Caisses mutuelles», dans laquelle il conclut que l'étude des caisses coopératives de crédit mutuel mérite d'être poursuivie dans le canton de Vaud, ces institutions rendant ailleurs d'inappréciables services à l'agriculture. L'idée devait cependant mettre un certain temps à faire son chemin dans le

canton de Vaud avant de se réaliser pratiquement par la fondation de Caisses de crédit mutuel.

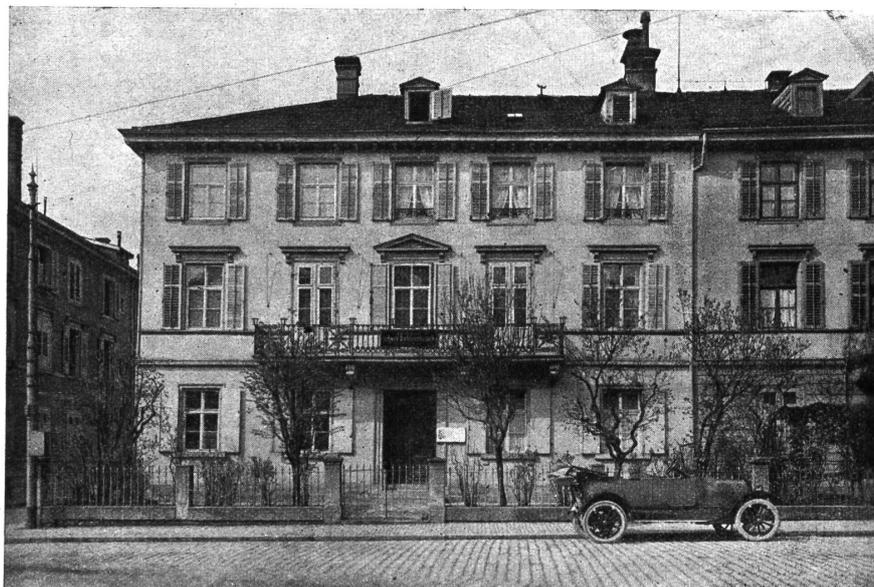
Cette idée fut encore agitée ailleurs, en diverses occasions et circonstances. Dans les cantons d'Argovie et de Soleure entr'autres.

Il se constitua aussi en 1893 une Caisse de prêts à Ependes (Fribourg) et une semblable à Baar (Zoug), en 1897, mais ce ne furent pas de véritables Caisses Raiffeisen et elles n'eurent aucun rapport avec le mouvement qui s'est déclenché plus tard.

Le 10 septembre 1899, lors de la journée catholique soleuroise à Balsthal, un père capucin, l'honorable prêtre Rufin Steiner, parla de la situation précaire des paysans et des petits artisans et dit en terminant aux 2,500 assistants qui l'écoutaient: «Fondez des Caisses Raiffeisen et des Sociétés Raiffeisen!» Cette exhortation fut suivie par un certain nombre d'hommes d'initiative qui se réunirent à Büsserach, firent venir de l'Union Raiffeisen bavaroise des statuts et des documents explicatifs et fondèrent enfin, le 15 avril 1900, l'Association agricole de Büsserach», qui est

une vraie Caisse Raiffeisen dont l'initiateur Lucas Jecker, fut nommé caissier et remplit cette fonction aujourd'hui encore.

Mais l'impulsion du mouvement Raiffeiseniste suisse ne devait pas venir de la Caisse de Büsserach, pas plus que de celle de Zimmerwald, fondée déjà 13 ans plus tôt. C'est du village thurgovien de Bichelsee (que nous pouvons bien surnommer à cause de cela «le Grütli du mouvement Raiffeiseniste en Suisse»), que ce mouvement devait prendre son essor.



BATIMENT DE L'UNION à St-Gall

C'est là, en effet, que se forma la ruche-mère qui a essaimé ensuite dans les diverses régions de la Suisse; c'est de là que la semence s'est répandue dans notre pays et a donné naissance à de nouvelles plantes qui ont grandi, prospéré et se sont propagées à leur tour, parce que c'est là que «la Caisse de prêts de Bichelsee», constituée le 11 décembre 1899, commença son activité le 1^{er} janvier 1900, avec 47 membres des deux confessions, sous la présidence de M. le curé Traber, son fondateur. C'est que celui-ci s'assimila les idées de Raiffeisen mieux que tous ceux auxquels elles étaient parvenues jusqu'alors dans notre pays. Il en saisit l'étendue, la profondeur, il fut saisi lui-même par la puissance de vie qui est en elles et il s'en fit l'apôtre désintéressé.

En outre, le père Traber, comme nous pouvons l'appeler en toute révérence, a non seulement doté sa paroisse d'une de ces institutions dont l'utilité et la valeur économique, sociale et morale s'affirment toujours davantage, mais il a encore assuré l'autonomie et l'indépendance de toutes les Caisses suisses en créant le lien qui les rend fortes parce qu'elles unissent l'Union Suisse avec sa Caisse Centrale. Il a bien mérité par là le nom de «Père du mouvement Raiffeiseniste en Suisse» que lui donnent dans un sentiment de profonde reconnaissance tous ceux qui travaillent à cette belle œuvre dont il est le promoteur dans notre pays.

A. GOLAV.

Avis A l'occasion de la fête commémorative du jubilé de l'Union, la Caisse Centrale et les Bureaux de l'Union resteront fermés le mardi 10 juillet 1928.

L'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel — 1902-1927

Les Caisses de Crédit Mutuel doivent être réunies en aussi grand nombre que possible si le résultat que l'on a en vue pour l'ensemble de la population doit être atteint. *F. G. Raiffeisen*

Après avoir fondé sa petite Caisse à Bichelsee, M. le curé Traber comprit qu'en demeurant seule, isolée, une telle institution risquait à la longue, de végéter ou même de dépérir, qu'il lui serait bien difficile, sinon impossible de surmonter seule toutes les difficultés qui se présenteraient, de vaincre les oppositions intéressées ou cachées, de résister aux efforts des puissances adverses et qu'elle ne pourrait enfin se développer librement et pleinement qu'en ayant au dehors un point d'appui sûr et solide. C'est pourquoi le vaillant champion de cette belle cause ne put pas borner simplement son activité à administrer tranquillement la petite Caisse locale qu'il venait de fonder. Il se mit aussitôt à chercher à en créer d'autres et il n'attendit pas qu'il y en eut un grand nombre pour les grouper en un faisceau solide qui devait assurer leur développement et leur prospérité, parce qu'il savait que seule l'union fait la force. Deux ans seulement après que la Caisse de Bichelsee avait fait ses premiers pas, l'honorable curé M. Traber et l'avocat, M. Georges Beck, de Sempach, convoquaient les 21 Caisses suisses qu'ils connaissaient alors, (et parmi lesquelles quelques-unes n'étaient pas encore complètement constituées), à une assemblée préparatoire de délégués, le 12 juin 1902, à Lucerne. A l'ordre du jour de cette assemblée, figurait le projet de statuts qui devait servir de constitution à une Fédération des Caisses Raiffeisen Suisses. Après trois heures d'une discussion ininterrompue et nourrie, les statuts furent mis au point et l'assemblée unanime décida qu'ils devaient être adoptés définitivement tels quels et qu'une assemblée constituante serait convoquée au plus tard en automne à cet effet, soit pour constituer l'Union centrale. Cette nouvelle assemblée eut lieu le 25 septembre 1902 à Zurich. Dix Caisses seulement y étaient représentées par 21 délégués. Il semble qu'il y ait eu de l'hésitation de la part des autres et qu'elles ne comprenaient pas clairement comme les initiateurs, la nécessité de s'unir pour marcher plus sûrement de l'avant. Quoi qu'il en soit, grâce à l'énergie de ses promoteurs et tout spécialement du curé Traber, cette assemblée, composée des délégués des dix Caisses suivantes: Bichelsee, Einsiedeln, Ettingen, Niederhelfenschwil, Quarten, Seewen (Soleure), Sempach, Waldkirch, Yberg et Nunningen, constitua l'Union Raiffeisen Suisse qui prit plus tard le nom qu'elle porte aujourd'hui, celui d'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) et qui est devenue l'organisme puissant et florissant dont nous allons célébrer le jubilé.

M. le curé Traber fut nommé président de l'Union, avec l'avocat M. Beck, à Lucerne, E. Brodmann, à Ettingen comme membres du Comité de direction. M. le curé Vettiger, à Niederhelfenschwil assumait la présidence du Conseil de surveillance composé de cinq membres.

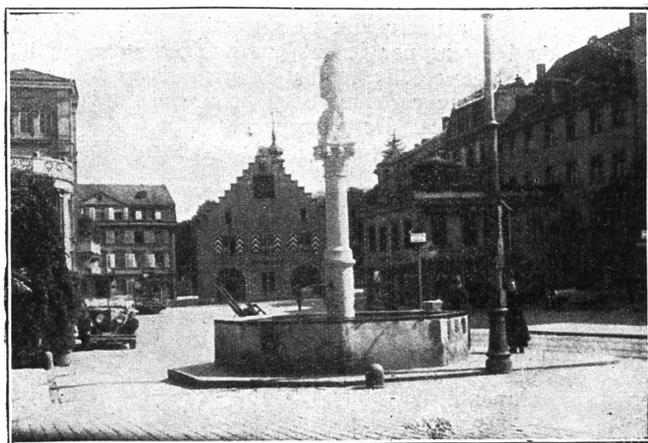
Quel bon esprit régnait dans cette assemblée et de quel sentiment de joyeuse confiance étaient animés les représentants des dix premières Caisses de l'Union! C'est ce qui ressort du procès-verbal de la séance dont les extraits suivants doivent être cités :

« Pour terminer, — l'heure de midi était depuis longtemps passée, — M. l'avocat Beck adressa de cordiaux remerciements au premier Président Raiffeisen Suisse, le très honoré curé Traber; l'orateur exprima le sentiment de tous les assistants quand il attribua au premier directeur de l'Union le mérite incontesté d'avoir accompli une bonne œuvre d'une valeur inestimable pour la génération actuelle et pour la postérité, en introduisant en Suisse pour la classe moyenne les Caisses locales et en donnant maintenant à celles-ci un appui solide et une stabilité durable par le moyen de la Caisse de l'Union:

« A une heure déjà avancée de l'après-midi, après un travail sérieusement accompli, les Raiffeisenistes suisses se dispersèrent aux quatre vents des cieux, ayant tous la conscience joyeuse et cette confiance que l'œuvre qui venait de débiter modestement et dont ils avaient délibérément posé les fondements en ce jour, deviendrait bientôt un puissant soutien des classes moyennes en se développant dans les

diverses régions de notre patrie suisse et que les générations futures béniraient l'assemblée de Zurich et ses vingt et un participants.

Une fois constituée, l'Union commença immédiatement l'exécution de son programme qui est la réalisation du progrès économique et moral du peuple sur la base des principes chrétiens. Ce but, elle veut l'atteindre par la fondation et le développement de Caisses Raiffeisen, ainsi que par des conseils et renseignements donnés aux Associations affiliées pour leur gestion et la défense de leurs intérêts de tout ordre.



ST-GALL. — La place du marché.

De suite, une attention particulière fut portée à la gérance d'une Caisse Centrale, administrée commercialement et servant d'office de compensation entre les différentes Caisses locales; on chercha aussi immédiatement à régler la gestion des Caisses, à la surveiller et à la contrôler par des révisions approfondies. Mais les moyens financiers ne permettaient pas d'engager dans ce but un personnel suffisant. Le président de l'Union était en même temps son propre secrétaire, chargé de toute la correspondance. Il dirigeait la Caisse Centrale qui était alors à Bichelsee, et comme inspecteur ou réviseur, devait encore contrôler les Caisses affiliées. De 1906 jusqu'à 1912, et même partiellement jusqu'en 1916, ce fut la Banque Coopérative Suisse qui géra la Caisse de l'Union.

De 1902 à 1912, le directeur de l'Union s'appliqua particulièrement à propager l'idée de Raiffeisen dans notre pays et à former un premier noyau de sections. Les expériences faites durant cette première époque permirent ensuite à l'Union de travailler plus activement à son affermissement intérieur et au développement extérieur sur la base des principes idéalistes, faits de prudence et de prévoyance, qui avaient été adoptés au début. En 1912, le premier Comité de direction se retira. Le siège de la Centrale fut alors transféré à St-Gall, un employé professionnel fut engagé en la personne de M. Stadlmann, notre directeur actuel. Ce fut l'origine du Bureau de l'Union. Cette nouvelle organisation se révéla comme heureuse, le développement extérieur et intérieur de l'Union et des Caisses affiliées s'accrut fortement, et au lieu d'apporter une diminution du mouvement d'affaires, le cataclysme d'août 1914 ne fit au contraire qu'augmenter la confiance en nos Caisses et affirmer leur capacité d'action. Durant les années de guerre 1914-1918, l'argent liquide afflua avec telle abondance auprès des Caisses locales et auprès de la Centrale, que le mouvement Raiffeiseniste pris un développement considérable qui nécessita l'organisation complète du Bureau de l'Union. Le 1^{er} janvier 1916, le contrat avec la Banque Coopérative ayant cessé d'être en vigueur, l'autonomie de la Caisse Centrale put être réalisée et la plus grande conquête de l'Union accomplie. Le Bureau prit ensuite une nouvelle extension par l'institution, en 1917, du Secrétariat de l'Union. Bientôt, il devint aussi nécessaire de désigner des fonctionnaires spécialement chargés de s'occuper des révisions. Le premier réviseur fut installé en 1921; il fut bientôt suivi d'un second, d'un troisième et d'un quatrième. La gérance

de la Caisse Centrale nécessita aussi un personnel plus considérable.

Le premier président de l'Union fut le vénérable curé M. J.-E. Traber, à Bichelsee; il fut remplacé en 1912 par M. J. Liner, député à Andwil. Après la démission du premier président du Conseil de surveillance, M. le curé Vettiger, ce fut le curé Scheffold qui fut nommé en 1916. Ce dernier céda à son tour sa place en 1915, à M. le professeur Schwaller, à Fribourg.

Les conjonctures qui existaient lors de la fondation de l'Union rendirent les débuts difficiles. Les besoins des Caisses étaient élevés et la Caisse Centrale n'avait pour ainsi dire pas de capitaux et ne disposait d'aucun crédit en banque. Constamment la pénurie de disponibilités était à l'ordre du jour et la confiance en cet organe financier ne venait que difficilement. Pour parer aux plus grandes difficultés, on se procurait de l'argent par le moyen de l'escompte ou en se faisant ouvrir des crédits lombards, garantis par des titres: de tous genres, que certaines Sections mettaient dans ce but à la disposition du caissier central.

En 1906, un contrat fut conclu avec une banque qui

s'engagea à assurer le mouvement d'affaires de l'Union. La situation s'améliora un peu dès lors sans que le nouvel état de choses donna toutefois entière satisfaction. Depuis le commencement de la guerre, la confiance dans les Caisses Raiffeisen ayant augmenté, celles-ci disposèrent par leurs propres moyens de capitaux plus que suffisants pour leurs besoins courants. De ce fait, les demandes de fonds diminuèrent et les dépôts augmentèrent à la Caisse Centrale qui put disposer des moyens nécessaires pour fournir par ses propres forces le service de compensation entre les Caisses et se rendre complètement indépendante. De 1917 à 1919, les conjonctures créées par la guerre facilitèrent le développement de l'Union. La Caisse Centrale s'affermir toujours plus, et aujourd'hui elle est en mesure de répondre à tous les besoins ordinaires des Caisses affiliées. Elle leur assure, conformément aux statuts, un crédit normal de fr. 10.000 par chaque centaine de mille francs de bilan, et met à leur disposition des crédits spéciaux dans des buts déterminés. Les réserves de capitaux disponibles sont en quantité suffisante auprès de la Caisse Centrale pour lui permettre de répondre avec le maximum de souplesse et de promptitude à toutes les exigences des Caisses et à remplir pleinement la tâche qui lui est assignée. Ce but put être si rapidement atteint, grâce à l'esprit de solidarité et d'entraide mutuelle dont firent preuve les Caisses affiliées, qui traitèrent toujours leurs transactions financières avec la Caisse de l'Union. De cette façon, cette dernière put affermir petit à petit sa capacité d'action et manifester ses avantages pour les Caisses en accordant des conditions d'intérêts plus favorables, en réduisant le coût des révisions et en défendant leurs intérêts généraux sans contribution quelconque de leur part.

La forme juridique adoptée par l'Union lors de sa fondation fut celle de la coopérative à responsabilité limitée. Les engagements de la Caisse Centrale sont garantis par un capital social que les Caisses affiliées furent tenues de souscrire d'abord sur la base du nombre des membres, ensuite sur la base du chiffre du bilan. Le capital social versé est aujourd'hui de fr. 1,5 million et fr. 500,000 sont encore exigibles. A côté de cette garantie effective, existe encore une garantie statutaire de 2 millions de francs, de sorte que le capital total de garantie de l'Union est aujourd'hui de quatre millions de francs, sans compter les réserves.

Laissons parler les chiffres ci-après qui marquent le développement successif de la Caisse Centrale:

	Bilan Fr.	Roulement Fr.	Références Fr.
1902	240,516	1,636,241	221
1907	897,757	5,377,458	927
1912	1,754,854	18,821,034	10,140
1917	8,118,179	82,528,267	37,000
1922	12,861,106	219,644,398	100,000
1927	20,749,104	352,625,575	300,000

Grâce à l'énergie déployée et au travail persévérant accompli pendant ce premier quart de siècle, la Caisse Centrale est devenue un établissement florissant, jouissant de la considération générale. Elle est non seulement dirigée d'après les principes commerciaux, mais inspirée et animée de l'esprit parfait de Raiffeisen. C'est une œuvre qui constitue un solide et puissant appui de tout l'organisme, la pierre d'angle de l'édifice Raiffeiseniste suisse.

Comme dans tous les pays où existent des Caisses Raiffeisen, l'Union porta dès le début une attention particulière

aux révisions des sections affiliées. On se rendit compte de suite que le développement et la prospérité des Caisses et de l'Union ne pouvaient être assurés que si l'on disposait d'une instance chargée du contrôle de la gestion et l'observation rigoureuse des statuts et principes fondamentaux. Et si, durant ce premier quart de siècle, aucune Caisse n'a fait faillite et n'a dû faire appel à la responsabilité illimitée des sociétaires, c'est en bonne partie grâce aux révisions approfondies effectuées par les inspecteurs professionnels de l'Union.

Dans le rapport du Conseil de surveillance à l'assemblée de Lausanne, en 1926, le président de ce Conseil, le professeur Schwaller, disait: «Les révisions sont notre force.

Elles sont une sécurité pour les Comités d'une Caisse; elles éveillent la confiance chez les membres. Elles procurent de la considération aux Caisses. Elles nous répondent de la fidélité aux principes de Raiffeisen. Elles sont une garantie pour la Caisse Centrale. Elles sont les piliers de l'Union».

Au début, alors que l'Union ne disposait pas encore du personnel nécessaire, 20 à 40 pour cent des Caisses étaient révisées annuellement; en 1913, après l'engagement d'un inspecteur professionnel, le 70 pour cent des Sections purent être inspectées chaque année. Par l'engagement successif de nouveaux réviseurs, il fut possible dès 1923, de visiter annuellement et régulièrement le 60 à 70 pour cent des Sections et l'on espère bientôt pouvoir arriver à la révision professionnelle annuelle, but poursuivi depuis longtemps.

Ce n'est un secret pour personne que le système de révision des Caisses Raiffeisen et tout spécialement le contrôle établi par l'Union Suisse est une institution très appréciée au dehors même dans des milieux hostiles à nos Caisses, et qui rend jaloux de notre organisation. Le fait que dans des cercles compétents la valeur de nos révisions est pleinement reconnue, ressort de ce que, par exemple, dans les cantons d'Argovie, du Valais et des Grisons, où de nouvelles lois sur les Caisses d'Epargne ont été édictées ces dernières années, les révisions faites par l'Union ont été reconnues comme contrôle officiel.

Depuis 1918, c'est aussi un office fiduciaire qui est chargé par le Conseil de surveillance de vérifier le compte annuel, le bilan et la gestion générale du Bureau Central. Les constatations faites sont régulièrement publiées dans le rapport annuel de l'Union.



ST-GALL. — Intérieur de la bibliothèque du couvent.

Dans les tâches que s'est fixée l'Union dès sa fondation figure l'introduction d'un système de comptabilité uniforme et la fourniture aux Caisses affiliées des livres de comptabilité et des formulaires utiles. Aujourd'hui, l'Union possède un service indépendant qui livre aux Caisses tous les formulaires et matériel nécessaires pour leur mise en activité et leurs besoins courants à des prix de faveur que l'on obtient par l'achat ou l'impression de grandes quantités à la fois. L'Union suit attentivement les prononcés des tribunaux et en tire les applications nécessaires dans la rédaction des formulaires. Depuis des années aucune Caisse n'a subi de préjudice du fait de formulaires défectueux. La tenue des livres et l'emploi de formulaires uniformes facilitent aussi beaucoup la tâche des réviseurs, et en 2 ou 3 jours une nouvelle section peut recevoir tout le matériel nécessaire à sa mise en activité. Les divers formulaires édités sont actuellement au nombre de plus de 250 dans les quatre langues : allemande, française, italienne et romanche. Alors qu'en 1913, 384 envois avaient été effectués pour une valeur de fr. 3750, le Service de matériel a expédié en 1927 2743 paquets pour une valeur de fr. 40.736.

Depuis 1912, l'Union possède un organe officiel, le «Raiffeisen-Bote», que M. le curé Traber avait déjà cherché à introduire en 1907. Sur l'initiative de M. le pasteur Mounoud, alors membre du Comité de direction, la publication d'un organe romand: «Le Messager Raiffeisen» fut aussi décidée en 1916. Le tirage du «Raiffeisenbote» a passé de 2,700 qu'il était en 1913 à 7,100 en 1927, et celui du «Messager», de 700 qu'il était au début à 2,200.



Les ponts sur la Sitter, près de St-Gall.

Si l'Union est restée toujours une organisation strictement nationale et a placé toujours à l'intérieur du pays les capitaux qui lui étaient confiés, elle a cependant toujours entretenu des relations cordiales avec les Unions sœurs de l'étranger.

L'Union Suisse peut aujourd'hui jeter un regard rétrospectif sur les vingt-cinq premières années de son activité. La semence Raiffeiseniste répandue par le vénérable curé-Traber sur le sol helvétique a germé et s'est épanouie en une organisation puissante de 450 Caisses d'Epargne et de Crédit Mutuel, réunies en une Union Centrale et en douze Fédérations Régionales.

Ces résultats démontrent l'esprit de solidarité, l'amour chrétien du prochain et le talent d'organisation qui animent les classes rurales de notre pays.

Nos organisations sont une application pratique de notre devise nationale: «Un pour tous, tous pour un!». Si le mouvement Raiffeiseniste suisse a pu renverser tous les obstacles qui s'opposaient à son développement, s'il a surmonté de façon brillante les répercussions de la guerre mondiale qui ont ébranlé d'autres groupements financiers ou économiques, c'est que l'idée que poursuivent nos Caisses et les principes qu'elles énoncent ont encore aujourd'hui leur absolue actualité, et c'est que l'œuvre bienfaisante qu'elles exercent est bénie de Dieu

Puisse notre œuvre Raiffeiseniste en s'étendant davantage et en se développant toujours mieux, fortifier économiquement et élever moralement les classes moyennes rurales de notre chère Patrie suisse.

St-Gall - Appenzell

lieu du Congrès

La renommée de St-Gall ne date pas seulement de nos jours. Au moyen-âge déjà, son Abbaye des Bénédictins fut célèbre; Charlemagne y fit plusieurs séjours et encouragea les études. Aux XVI^{me}, XVII^{me} et XVIII^{me} siècle une importante industrie de produits textiles florissait dans la petite ville qui s'était groupée autour du monastère et ses commerçants étaient célèbres dans toute l'Europe. Alors qu'un grand nombre de villes commerciales, florissantes au moyen-âge, tombèrent dans l'oubli au seuil des temps modernes, St-Gall réussit au XIX^{me} siècle à lier son sort au développement d'une nouvelle industrie prête à conquérir le monde, celle de la broderie qui devenait de première importance et faisait rayonner le nom de St-Gall jusque dans les deux Amériques. Malheureusement, cette industrie encore si prospère il y a quelques années subit actuellement une crise fatale qui pèse lourdement non seulement sur la situation économique de la ville, mais encore sur toute la contrée environnante.

St-Gall s'allonge plaisamment dans l'étroite et haute vallée qui sépare le Rosenberg du Freudenberg. De riantes chaînes de collines, boisées en partie, encadrent la ville du nord au sud. A l'est la colline s'incline doucement vers les rives du Lac de Constance, tandis qu'à l'ouest, la vallée s'ouvre sur les fertiles campagnes du Fürstenland.

L'histoire relate que la ville prit naissance auprès de l'hermitage autrefois construit par le moine Saint-Gall. Le pèlerin s'établit vers l'an 614 et réunit autour de lui en une communauté monastique quelques hommes qui partageaient ses sentiments. Tels furent les modestes débuts de l'Abbaye des Bénédictins de St-Gall, qui établit bientôt sa suprématie sur la contrée environnante et fut pendant des siècles un des centres de la vie religieuse, intellectuelle et économique de la Suisse orientale. L'importance du couvent déclina

vers le XII^{me} siècle. La ville, pendant ce temps, s'éleva peu à peu. Entièrement dépendante de l'Abbaye à l'origine, elle s'en émancipa peu à peu. Au XIV^{me} siècle, elle se rattacha de son propre chef aux ligues urbaines de la Souabe et de la Suisse. En 1454 enfin, la ville de St-Gall se joignit à la Confédération Suisse, grâce au secours de laquelle elle eut bientôt brisé les derniers liens qui l'attachaient encore au monastère. Dès lors et jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle, l'Abbaye et la ville constituèrent deux Etats souverains.

La révolution de 1798 changea la situation. L'abbé et ses moines prirent la fuite à l'approche des Français et le monastère, après un millier d'années d'existence fut supprimé. En 1803, l'acte de médiation créa le canton de St-Gall actuel. Le Grand Conseil procéda deux ans après à la liquidation effective de l'Abbaye, dont il partagea la fortune entre le canton et la communauté catholique de ce dernier. Les vastes bâtiments que les abbés avaient fait construire au XVIII^{me} siècle pour loger l'administration de leurs domaines devinrent le siège du gouvernement cantonal. La communauté catholique obtint de son côté, la cathédrale ainsi que la bibliothèque et les constructions les plus anciennes du couvent. Ces dernières servent entr'autre aujourd'hui d'habitation au titulaire de l'évêché de St-Gall, institué en 1846.

Ainsi disparut l'abbaye de St-Gall, emportée par les transformations des temps modernes, tandis que la ville, devenue un centre politique et industriel d'un territoire étendu, prenait un nouvel élan. Les fortifications furent démolies, les anciens fossés comblés et on construisit sur les flancs des collines avoisinantes. Les pentes méridionales de Rosenberg en particulier, grâce à leur favorable exposition, sont couvertes de riantes villas.

Les constructions récentes s'efforcent de répondre aux

exigences du goût moderne; elles offrent le spectacle le plus varié. Dans les quartiers de la vieille ville, d'autre part, on remarque mainte importante maison patricienne du temps passé, dont la façade ou les fenêtres en saillies attirent l'attention par la richesse, la valeur artistique ou l'originalité de leurs décorations.

St-Gall est avant tout et de longue date une ville de commerce dont une grande partie de la population s'adonne à l'industrie des broderies et à celle des textiles. Depuis 1920, la broderie subit une crise terrible, résultant principalement de la dépréciation des changes, de la concurrence étrangère et des caprices de la mode féminine d'aujourd'hui.

Dans les conjonctures actuelles, on ne croit plus maintenant que l'industrie de la broderie pourra s'élever de nouveau à la place prépondérante qu'elle occupait avant la guerre parmi les industries d'exportation. Aussi cherche-t-on d'une manière énergique à introduire de nouvelles industries. St-Gall est aussi une ville d'écoles par excellence; ses établissements scolaires sont célèbres de longue date et leur importance augmente de jour en jour.

Faisons maintenant une promenade rapide à travers la ville. En quittant la gare, édifice remarquable dans un style néo-baroque, avec un hall décoratif et de belles salles d'attente, nous nous trouvons en face de l'Hôtel

des Postes et Télégraphes dont la tour large et dominante représente un élément caractéristique des tendances actuelles de l'architecture allemande. A gauche s'élève l'Hôtel-de-Ville, récemment rénové. Le quartier de la gare est riche en belles constructions de maisons de banque et de commerce. En se dirigeant vers le centre de la ville, on remarque le Seidenhof, une des plus belles maisons privées de la ville qui contient le musée des arts et métiers. Dans ses salles spacieuses et bien éclairées, sont installées l'école de dessin industriel et professionnel, une belle bibliothèque et de riches collections se rapportant surtout à l'industrie des broderies.

Plus loin se trouve une place qui est ornée d'une fontaine monumentale, érigée à l'occasion de la construction d'une conduite d'eau pour la ville provenant du lac de Constance. D'après son donateur, on l'appelle la « Broder-brunnen ». De là, on parvient en quelques minutes à la cathédrale (Stiftskirche), le plus bel et le plus intéressant édifice de Saint-Gall. L'intérieur fait au visiteur une impression grandiose. Le chœur avec sa grille richement ornementée et ses stalles en bois sculpté, d'un travail vraiment remarquable; les orgues, la chaire les fresques et hauts-reliefs des voûtes et le trésor sont particulièrement remarquables. Dans les constructions contiguës de l'ancien monastère, se trouve la célèbre bibliothèque du couvent qui possède un grand nombre de manuscrits précieux datant de l'époque la plus glorieuse du monastère et une riche collection de monnaies; la bibliothèque compte plus de 30,000 volumes, 1564 incunables et 1800 manuscrits.

En continuant la promenade dans l'intérieur de la ville par la rue du marché, on passe près de l'église protestante de St-Laurent. La Speisergasse et la Schmiedgasse qui partent de l'est à l'ouest de St-Laurent forment avec leurs anciennes maisons le noyau du vieux St-Gall. Au nord, la rue du marché s'élargit bientôt pour former une place sur laquelle se dresse le monument de Vadian, le Zwingli saint-gallois. Plus loin se trouve le Théâtre, la Tonhalle (salle des concerts). Non loin, on peut visiter la nouvelle bibliothèque de la ville, riche de 85,000 volumes et de 500 manuscrits pré-

cieux, et le grand parc de la ville, dans lequel se trouvent l'ancien et le nouveau musée avec de riches collections.

St-Gall a toujours occupé aussi une place prépondérante dans le mouvement Raiffeiseniste suisse. Si le siège social et le domicile judiciaire de l'Union suisse sont restés à Bichelsée, le Bureau Central fut institué à St-Gall, en 1912, et les statuts désignent cette localité comme siège des affaires. A cette époque, le Bureau de l'Union n'exigeait que peu de locaux. Il s'en trouva suffisamment de disponibles dans la maison du gérant Stadelmann à la Langgasse 66. Comme l'extension fit bientôt sentir ses effets, notamment depuis que la Caisse Centrale devint autonome et s'administra elle-

même, le manque de place l'obligea à quitter la Langgasse en 1918 et à émigrer à la rue de la Poste N° 14 où de plus vastes locaux étaient disponibles. Deux ans plus tard, en 1920, l'occasion se présenta d'acquiescer à un prix acceptable un bâtiment occupé jusqu'alors par la Banque de Saint-Gall, à la place de l'Union. Dans cette situation très favorable, à trois minutes de la gare principale, l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel s'est installée commodément chez elle en 1920. Pour commencer, elle n'occupait que le premier étage et en 1925, la Caisse, le Secrétariat et la salle des séances furent transportés au rez-de-chaussée.

La même année, une chambre forte fut construite suivant les exigences modernes pour les besoins de l'Union et des Caisses affiliées.

Appenzell, le chef-lieu du demi-canton des Rhodes-Intérieures se trouve à la tête de ligne des chemins de fer à voie étroite St-Gall-Gais-Appenzell et St-Gall-Herisau-Appenzell. Cette dernière ligne est une merveille technique et passe sur les trois ponts de la Sitter d'une vertigineuse hauteur.

Tel un îlot au milieu d'un lac, le canton d'Appenzell est enclavé dans le canton de St-Gall. Si arbitrairement que soit tirée la frontière, les deux races d'habitants sont cependant différentes; les Appenzellois parlent un autre dialecte et construisent villages et maisons dans un autre style. Rien de plus avenant qu'un village des Rhodes-Extérieures avec ses hauts toits pointus et ses rangées de fenêtres claires, Teufen. Gais, émergent reluisants de propreté du milieu de leurs arbres et de leurs prairies. La séparation des Rhodes-Extérieures des Rhodes-Intérieures, due aux luttes confessionnelles, s'explique aussi par la divergence des populations. L'Appenzellois des Rhodes-Extérieures est voué au négoce et à l'industrie, et celui des Rhodes-Intérieures habite une contrée alpestre qui invite naturellement aux travaux agricoles. Les Rhodes-Intérieures sont aussi le pays des riches costumes nationaux, des belles broderies à la main, des jodleurs, et des diseurs réputés de bons mots. L'Appenzellois est connu au loin par sa bonne humeur, ses pointes spirituelles, et son langage est devenu un dicton. Le peuple aime la musique et le chant. Sa journée terminée, journée de travail et de labeur, il aime consacrer ses loisirs au plaisir et à la joie.

Près d'Appenzell, plongé déjà dans l'ombre froide de l'imposant massif du Säntis, le Righi de la Suisse orientale, se trouve Weissbad, station climatérique réputée.

Par leur paysage comme par leur population, St-Gall et Appenzell sont riches en contrastes, mais une chose concilie toutes les divergences: l'amour du pays, la fidélité à la terre natale.



Weissbad (Appenzell) avec le massif du Saentis

Extension du mouvement en Suisse romande

Les six premières années du mouvement Raiffeiseniste, il n'exista aucune Caisse en Suisse romande. Ce n'est pas à dire toutefois que la question y fut jugée sans intérêt, car la fondation de Caisses Raiffeisen fut préconisée à maintes reprises jusque dans les parlements. Ces premiers efforts ne devaient pas rester sans succès, et en 1906, le mouvement qui n'embrassait jusqu'alors que la Suisse alémanique s'étendit aussi en Suisse française et italienne.

La première Caisse Raiffeisen de la Suisse française et du canton de Vaud fut celle qui fut fondée en 1906, par le pasteur Rochat, à Valeyres-sous-Rances, et qui entra la même année dans l'Union Suisse. Déjà l'année suivante, elle fut suivie de deux nouvelles Caisses, celles de Rances et Palézieux-Maracon; cette dernière fut fondée par le pasteur Mounoud qui prit aussi l'initiative de la constitution d'un grand nombre de Caisses dans le canton, et qui fit partie pendant de longues années du Comité de direction de l'Union.



Appenzelloise en costume.

Dans la partie romande du canton de Fribourg, la première fondation eut lieu à Belfaux, en 1907 à la suite d'une conférence donnée par le colonel Repond. L'année suivante une deuxième Caisse fribourgeoise fut créée à Morlon, grâce à l'initiative de M. le curé V. Raemy, à qui, dès lors, le Raiffeisenisme fribourgeois doit la majeure partie de son développement.

A la suite d'une conférence donnée à Sion, en 1908, par le colonel Repond, de Fribourg, la première Caisse de langue française du canton du Valais vit le jour à Leytron. Le mouvement trouva en Valais un terrain propice à son développement; il ne prit cependant son extension actuelle que dès 1920. Ce fut M. Puijpe, à Sierre, actuellement membre du Conseil de surveillance de l'Union qui se mit à faire connaître les coopératives d'épargne et de prêt et provoqua par des conférences jusque dans les villages les plus éloignés des montagnes, la fondation de nombreuses Caisses.

Le Jura-Bernois fut longtemps privé du bienfait des Caisses Raiffeisen si appréciées et si fécondes dans le reste de la Suisse.

Une Caisse a bien été fondée à Bure, en 1910, mais elle fut la seule pendant plus de treize ans. Ce fut principalement M. le curé Montavon, à Boécourt, qui lança le mouvement actuel. A la suite de nombreuses conférences, d'une propagande intense et de l'appui de l'Union Suisse, les Caisses se multiplièrent dès 1923. L'enthousiasme des Sections en activité et surtout l'intérêt croissant que la population porte à la cause du crédit mutuel font entrevoir des perspectives heureuses pour le développement futur de la cause sur la terre jurassienne.

Enfin en 1924, M. le curé Bianchi introduisit aussi l'idée de Raiffeisen dans la campagne genevoise et fonda une première Caisse dans sa paroisse d'Avusy. Le mouvement se propagea rapidement et le canton de Genève compte aujourd'hui déjà six Caisses Raiffeisen.

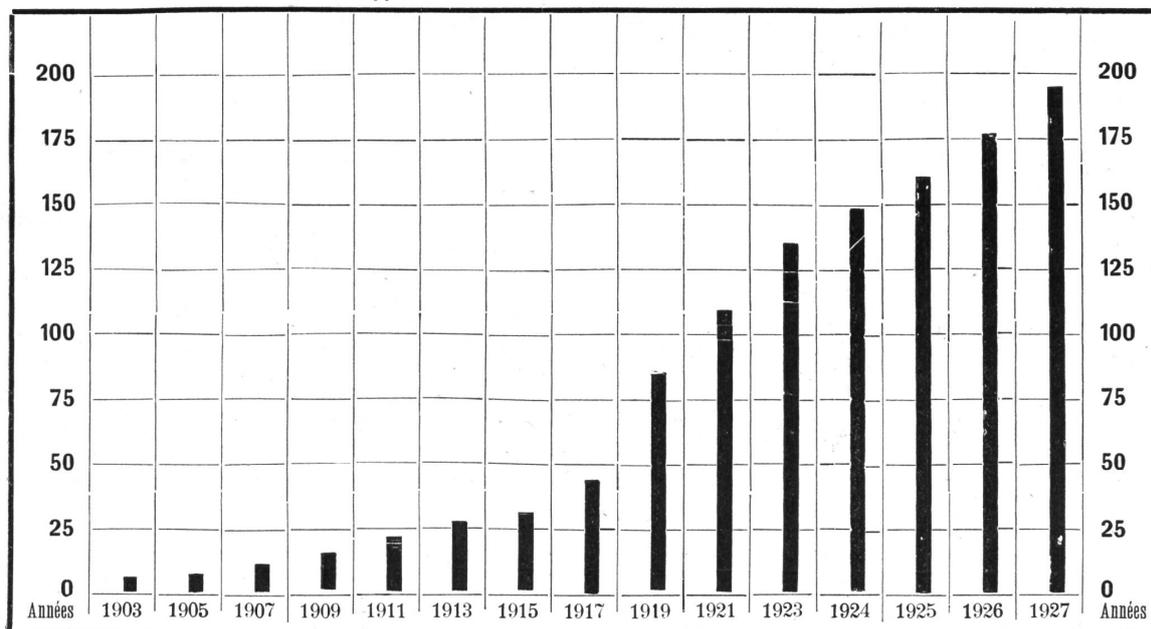
Il n'y a plus en Suisse romande que le canton de Neuchâtel où l'idée de Raiffeisen n'a pas encore pénétré. Cependant, la population agricole neuchâteloise, toujours ouverte aux innovations utiles, a montré à maintes occasions qu'elle était mûre pour l'idée de la coopération dans le domaine du crédit rural, ce qui permet d'envisager aussi dans ce canton la fondation prochaine de Caisses de Crédit Mutuel du système Raiffeisen.

Nous pouvons soulever ici avec satisfaction que le mouvement en Suisse romande a pris dès son introduction dans les différents cantons une extension très rapide. Non seulement les nouvelles Caisses se sont multipliées, mais le développement intérieur des Sections s'est accentué rapidement. La progression la plus forte s'est produite durant la période de 1923 à 1927. La plus forte augmentation du nombre des Caisses fut atteinte en 1926, avec 15 nouvelles entrées du Jura-Bernois, du Bas-Valais et de Genève. A l'accroissement annuel de l'Union, la Suisse française participe dans la proportion de un tiers environ et se trouve actuellement sur cette même base.

De suite, les Caisses romandes ont pris une part très active à l'existence de notre organisation nationale. A l'assemblée générale de l'Union, à Zurich, en 1907 déjà, le président M. Traber, a pu saluer pour la première fois un représentant d'une Caisse de langue française en la personne du colonel Jules Repond, de Belfaux. Actuellement les délégués viennent nombreux et suivent avec un profond intérêt les délibérations lors des congrès annuels de notre Association. Les Caisses romandes sont aussi représentées dans les deux Comités de direction et de surveillance de l'Union. Pour la défense des intérêts des Caisses sur le terrain cantonal et pour satisfaire à l'esprit particulariste inhérent à la population des diverses régions, des fédérations ont été constituées dans les différents cantons.

Statistique des Caisses Raiffeisen Suisses. — 1903-1927

Développement du chiffre du Bilan en millions de francs.



PROGRAMME GÉNÉRAL

du

Congrès Jubilaire Raiffeiseniste

les 9 et 10 juillet 1928, à St-Gall

Première journée: lundi 9 juillet 1928

I

25^{me} ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE
de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(Système Raiffeisen)
à 15 h. 30 au «Schützengarten»

ORDRE DU JOUR:

1. Ouverture de la séance par le Président de l'Union;
2. Election du Bureau de l'Assemblée;
3. Présentation des comptes de 1927 et rapport de gestion;
4. Rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 1927;
5. Approbation des comptes et bilan pour 1927, et répartition du bénéfice;
6. Revision des statuts attribuant au gérant de la Caisse centrale le titre de «Directeur»;

7. Elections a) renouvellement des 5 membres du Comité de Direction et nomination du Président;
b) renouvellement des 5 membres du Conseil de Surveillance et nomination du Président;
8. Discussion générale.

St-Gall, le 30 mai 1928

LE COMITÉ DE DIRECTION:

LINER

SCHERRER

II

SOIRÉE DE RÉCEPTION

à 8 h. dans la salle de fête du «Casino»

Réunion familière avec le gracieux concours de l'Orchestre d'amateurs de St-Gall.

Productions littéraires et musicales. Discours.

Deuxième journée: mardi 10 juillet 1928

III

SÉANCE JUBILAIRE

pour la commémoration du 25^{me} anniversaire de la fondation de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.
(Système Raiffeisen)
à 8 h. 30, dans la salle de fête du «Casino»

ORDRE DU JOUR:

1. Discours d'ouverture et de réception des invités et des délégués, par M. J. Liner, Prés. de l'Union;
2. Allocution festive en langue allemande par M. le Prof. Schwaller, Prés. du Conseil de Surveillance Raiffeisen: *actualité d. l'idée*;
3. Allocution festive en langue française par M. A. Golay, membre du Comité Directeur Raiffeisen: *l'œuvre au point de vue pratique*;
4. Discours de M. Heuberger, Secrétaire de l'Union Raiffeisen: *l'œuvre dans son application complète*.

IV

Immédiatement après la séance jubilaire, soit à midi environ, aura lieu un

BANQUET

dans la grande salle du «Schützengarten»

V

EXCURSION A APPENZELL-WEISSBAD

13 h. 55 Départ par train spécial.

15 h. 15 Arrivée à Weissbad. Partie familière à l'Hôtel des bains, avec le concours d'une caractéristique musique appenzelloise. Collation.

16 h. 55 Départ pour St-Gall par train spécial.

18 h. 11 Arrivée à St-Gall. Fin du congrès.

OFFICES DE RENSEIGNEMENTS:

Le Bureau de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, à St-Gall, Unionplatz, tél. 30.88, et ses fonctionnaires, reconnaissables à une rosette rouge et blanche à la boutonnière. — Le Bureau officiel de renseignements, à l'Hôtel de ville (entrée du côté est), sur la place de la gare.